



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARSÈNE

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,

**Directeur général et secrétaire-trésorier de ladite Municipalité,
que :**

Le public est de nouveau autorisé à assister physiquement aux séances régulières du conseil municipal qui se tiendront au Centre communautaire Morneau.

Conformément aux directives reçues des autorités gouvernementales, les personnes qui se présenteront aux séances **devront obligatoirement porter un couvre-visage, se désinfecter les mains à l'entrée et respecter la distanciation sociale d'au moins 2 mètres** avec les autres personnes présentes dans la salle. Par ailleurs, la signature d'un **registre des présences** sera également exigée à l'entrée du Centre communautaire Morneau.

Revoici le calendrier des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020 :

- Lundi 3 août 2020
- Mardi 1^{er} septembre 2020
- Lundi 5 octobre 2020
- Lundi 2 novembre 2020
- Lundi 7 décembre 2020

Donné à Saint-Arsène, ce trentième (30^e) jour de juillet 2020.


Marc-Antoine Goulet
Directeur général et
secrétaire-trésorier